

COMPTES ANNUELS

SAS GENEDIS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025



COMPTES ANNUELS

1. BILAN AU 31/12/2025

1.1. BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement	2 281	2 281		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	6 093 648	3 775 745	2 317 903	1 226 286
Autres immobilisations incorporelles	5 221 903	4 256 126	965 777	1 209 007
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	170 000		170 000	170 000
Constructions	89 421 318	66 599 441	22 821 877	22 362 512
Installations techniques, mat. et outillage	31 772 664	22 396 451	9 376 213	8 741 059
Autres immobilisations corporelles	9 768 741	8 722 598	1 046 143	1 045 226
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 459 906		1 459 906	4 027 932
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	10 137 460	7 855 302	2 282 158	2 563 735
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 657 014		1 657 014	1 627 901
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	155 704 935	113 607 944	42 096 991	42 973 658
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	11 605 198	629 814	10 975 384	19 403 079
Autres créances	37 242 941	3 573	37 239 367	19 495 226
Charges constatées d'avance	5 595 935		5 595 935	5 075 708
Capital souscrit et appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Actions Propres				
Autres Titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	4 038		4 038	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	54 448 111	633 388	53 814 723	43 974 013
Frais d'émission d'emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	210 153 046	114 241 332	95 911 715	86 947 671

GENEDIS

Comptes annuels au 31/12/2025

1.2. BILAN PASSIF

Rubriques	Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
Capital social ou individuel (dont versé : 3 660 000)	3 660 000	3 660 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	215 494	215 494
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
RESERVES :		
Réserve légale	366 000	366 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	42 555 310	27 536 492
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-10 812 535	15 018 817
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	6 403 396	5 665 683
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	42 387 665	52 462 487
Provisions pour risques	5 909 315	696 952
Provisions pour charges		2 733 365
TOTAL DES PROVISIONS	5 909 315	3 430 318
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 281	1 240
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 950 842	12 801 345
Dettes fiscales et sociales	5 754 983	6 711 504
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 088 022	5 754 746
Autres dettes	19 819 606	5 786 031
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES	47 614 735	31 054 866
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL GENERAL DU PASSIF	95 911 715	86 947 671

2. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025

	France	Exportation	Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
Ventes de marchandises	0		0	
Production vendue	104 655 191		104 655 191	116 497 041
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	104 655 191		104 655 191	116 497 041
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions			47 342	45 467
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			2 648 659	3 576 077
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			1 050 592	
Autres produits			1 231 886	806 653
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			109 633 670	120 925 237
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			80 176	135 449
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			88 779 319	78 149 456
Impôts, taxes et versements assimilés			488 610	537 480
Salaires			7 678 743	7 850 554
Cotisations sociales			4 115 321	3 676 525
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 726 277	8 251 302
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			2 277 943	
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			262 872	100 960
Dotations aux provisions			4 648 393	1 063 046
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			985 505	
Autres charges			1 480 678	1 360 270
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			119 523 839	101 125 042
RESULTAT D'EXPLOITATION			-9 890 168	19 800 195
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations (1)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés (1)			226 420	29 801
Reprises sur dépréciations et provisions			68 422	125 203
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			294 842	155 004
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (2)			343 917	77 026
Différences négatives de change				
Valeurs Comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			343 917	77 026
RESULTAT FINANCIER			-49 075	77 978
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-9 939 243	19 878 173

(1) Dont produits concernant les entreprises liées : 215 786

(2) Dont intérêts concernant les entreprises liées :

GENEDIS

Comptes annuels au 31/12/2025

PRODUITS EXCEPTIONNELS	912 304	5 630 594
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 608 611	5 814 191
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-696 307	-183 596
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	136 009	189 164
Impôts sur les bénéfices	40 976	4 486 596
TOTAL DES PRODUITS	110 840 816	126 710 836
TOTAL DES CHARGES	121 653 351	111 692 019
BENEFICE OU PERTE	-10 812 535	15 018 817

ANNEXE COMPTABLE

1. PREMIERE APPLICATION DU REGLEMENT ANC 2022-06

Modifications affectant les méthodes d'évaluation et la présentation des comptes

Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charge
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Au 31/12/2025, l'application du nouveau règlement ANC n° 2022 - 06 a eu pour effet sur notre société la comptabilisation d'opérations en résultat d'exploitation ou résultat financier en fonction de la nature de l'opération, alors que précédemment comptabilisé en résultat d'exceptionnel.

Au 31 décembre 2025, les principaux effets observés suite à l'application de ce règlement sont visibles principalement sur les postes suivants :

- Les opérations liées aux immobilisations financières ainsi que les dotations et reprises de dépréciations afférentes à ces immobilisations financières, auparavant classées en résultat exceptionnel figurent désormais en résultat financier.

- Les opérations liées aux immobilisations incorporelles, corporelles et autres éléments actifs, les dotations et reprises de provisions pour litiges, les produits et charges diverses exceptionnelles sont dorénavant classées en résultat d'exploitation, sauf événement inhabituel et majeur répondant à la définition d'un produit ou charge exceptionnel

Les comptes de "Transferts de charges" (791, 796, 797) ont été supprimés. Désormais, les remboursements de charges ou les refacturations de frais sont enregistrés selon leur nature directement dans les comptes de charges ou produits concernés.

La présentation des comptes conformément aux nouveaux modèles imposés par le règlement a entraîné les modifications suivantes dans la colonne comparative 2024 :

1) Regroupement des charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes en 2024, sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

2) Reclassements de lignes du bilan ou du compte de résultat :

- Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont regroupées avec les avances et acomptes pour les immobilisations incorporelles et corporelles.

- Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » n'est plus dans la rubrique « Comptes de régularisation » mais dans la rubrique « Créances ».

3) Les transferts de charges (technique supprimée par le règlement dans la présentation des comptes en 2025) constatés dans le compte de résultat 2024 sont présentés selon les modalités suivantes :

- Les transferts de charges d'exploitations 2024 sont présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

- Les transferts de charges financières 2024 sont présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.

- Les transferts de charges exceptionnelles 2024 sont présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Produits exceptionnels ».

GENEDIS

Comptes annuels au 31/12/2025

Présentation d'origine 2024	Montant	Nouvelle présentation dans le comparatif 2024	Montant
RECLASSEMENT LIGNE DU BILAN			
Immobilisations en cours corporelles Avances et acomptes immos corporelles	4 027 932	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	4 027 932
COMPTES DE REGULARISATION Charges constatées d'avance	5 075 708	CREANCES Charges constatées d'avance	5 075 708
REGROUPEMENT EXCEPTIONNEL			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transfert de charges	1 000 000 4 630 594	Produits exceptionnels	5 630 594
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 328 703 1 316 865 3 168 622	Charges exceptionnelles	5 814 191
TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION			
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges		Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES			
Reprises sur provisions et transferts de charges		Reprises sur dépréciations et provisions	
TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Reprises sur provisions et transferts de charges		Produits exceptionnels	

2. EVENEMENTS CARACTERISTIQUES

2.1. Evénements significatifs de l'exercice

La Société a acquis, le 05 mai 2025, auprès de la société SELIMA (siren 411 495 369) les 78 parts sociales que cette dernière détenait dans le capital de la société TRAJAN (siren 507 997 757) et a procédé à la dissolution par confusion de patrimoine de cette dernière, sans rétroactivité comptable, à effet du 27 juin 2025.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'Entreprise :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

PRINCIPES GENERAUX

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations, qualifiées d'immobilisations incorporelles qui sont à durée d'utilité définie, sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Les logiciels sont amortis sur une durée économique de 3 à 8 ans. Quant aux projets ONE BUY et ERP sont amortis respectivement sur 10 et 12 ans. Pour ceux acquis avant le 1^{er} janvier 2017, ils sont, fiscalement, amortis sur 12 mois par un amortissement dérogatoire.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation est **non** limitée sont soumises à un test de dépréciation annuel :

Fonds de commerce de détail : La valeur des fonds est déterminée par une valeur d'expert ou selon une valeur de marché résultant d'une approche fondée sur un taux du CA N-1 et une provision est constituée si la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

La provision pour dépréciation est imputée en priorité sur les malis, sur les fonds et en dernier lieu sur les actifs composant les fonds.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie économique probable, soit en mode linéaire, soit en mode dégressif, selon le plan d'amortissement suivant.

- Constructions : 40 ans.
- Agencements et aménagements de construction : 3 à 20 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage : 3 à 10 ans.
- Matériel de transport : 5 ans.
- Matériel informatique : 3 à 5 ans.
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans.

La différence entre la dotation dégressive et la dotation linéaire est traitée en amortissement dérogatoire.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, l'amortissement est éventuellement complété d'une provision pour dépréciation si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable.

Les actifs dont les perspectives de rentabilité future ne permettent plus de recouvrer leur valeur nette comptable font l'objet d'une dépréciation. Cette dépréciation est déterminée par comparaison entre la VNC de l'actif et sa valeur d'utilité estimée par actualisation de Flux de trésorerie futurs sur la durée d'utilité.

- **Participations, autres titres immobilisés**

La valeur brute correspond au coût d'acquisition hors frais accessoires.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation mis en œuvre à chaque clôture afin de vérifier que leur valeur nette comptable, le cas échéant intégrant la valeur nette comptable des malis techniques affectés, n'excède par leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères :

- La valeur des capitaux propres
- La réévaluation liée à la valeur des capitaux propres, intégrant le cas échéant les valeurs liées à l'actif immobilisé, comprenant les fonds de commerce, les autres actifs corporels et les titres de participations),
- Ou une valorisation composite estimée sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation ou sur la base de données observables lorsqu'il en existe (multiple de chiffre d'affaires et/ ou d'agrégat du compte de résultat de transactions récentes, offres reçues de repreneurs, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes, ajustée, le cas échéant, de la dette nette de l'entité testée.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Lorsque la valeur d'utilité est négative, un complément de provision est constaté par voie de provision pour risques et charges, à hauteur de celle-ci.

Ces dotations, ainsi que les reprises le cas échéant, sont constatés en résultat financier, tandis que le résultat des cessions est constaté en résultat financier.

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les critères d'antériorité et/ou de situation du débiteur.

- **Achats consommés**

Les frais accessoires d'achats (frais de transport, ...) sont comptabilisés en achats consommés.

- **Parties liées**

Au cours de l'exercice, il n'est intervenu aucune transaction significative non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

- **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées sont constituées selon les règles fiscales en vigueur.

- **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

- **Les indemnités de départ à la retraite et les médailles du travail**

Une indemnité de fin de carrière est versée aux salariés partant à la retraite.

Les engagements correspondant aux droits acquis par le personnel à la clôture s'élèvent à 386 652 euros et peuvent être couverts par des contrats d'assurance souscrits auprès d'organismes extérieurs. Lorsque ces contrats sont inférieurs au montant total de l'engagement, une provision correspondant à cet écart est comptabilisée au passif du bilan soit **386 652** euros.

Le montant de l'engagement se décompose en :

- **327 142** euros au titre des engagements de retraite ;
- **59 510** euros au titre de la médaille du travail.

L'engagement est calculé annuellement par un actuaire en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : **3.75 %**
- Taux moyen d'évolution des salaires : **2.51 %**
- Taux de charges sociales : **51 %**

L'hypothèse de calcul retenue est basée sur :

- Un départ à l'initiative du salarié ;
- Un âge de départ à la retraite à 63 ans pour les salariés nés avant 1967 et 64 ans pour les salariés nés à partir de 1967

4. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Sauf indications contraires, les valeurs mentionnées ci-après sont exprimées en euros.

4.1. ACTIF

4.1.1. Immobilisations incorporelles

	Valeur brute au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2025
Fonds acquis ou reçus	4 879 848	1 563 800	350 000	6 093 648
Autres immobilisations incorporelles	4 819 272	402 631		5 221 903
TOTAL	9 699 120	1 966 431	350 000	11 315 551

Augmentations de l'exercice	Ventilation des Augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Fonds acquis ou reçus			713 800	850 000	
Autres immobilisations incorporelles			402 631		
TOTAL			1 116 431	850 000	

Diminutions de l'exercice	Ventilation des Diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises Hors Service
Fonds acquis ou reçus			350 000		
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL			350 000		

GENEDIS

Comptes annuels au 31/12/2025

4.1.2. Immobilisations corporelles et financières

	Valeur brute au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2025
Terrains	170 000			170 000
Constructions sur sol propre	9 749 265	627 351	167 439	10 209 176
Construction sur sol d'autrui				
Instal générales, agencement	72 990 152	7 523 385	1 301 395	79 212 142
Installations, matériels	29 112 039	3 030 592	369 967	31 772 664
Autres immos. Corporelles :				
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport	2 139	29 330		31 469
Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 183 494	556 278	2 500	9 737 272
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations en cours	4 027 932	1 455 100	4 023 126	1 459 906
Avances et acomptes				
TOTAL IMMOS CORPORELLES	125 235 020	13 222 035	5 864 426	132 592 629
Participations	10 487 460	122 973	472 973	10 137 460
Autres immobilisations financières	1 627 901	44 981	15 868	1 657 014
TOTAL IMMOS FINANCIERES	12 115 361	167 954	488 841	11 794 474
TOTAL	137 350 381	13 389 989	6 353 267	144 387 103

GENEDIS

Comptes annuels au 31/12/2025

Augmentations de l'exercice	Ventilation des Augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Terrains	426 132		191 743	9 476	
Constructions sur sol propre					
Construction sur sol d'autrui					
Instal générales, agencement	3 368 265		4 115 903	39 217	
Installations, matériels	228 534		2 664 781	137 277	
Autres immos. Corporelles :					
Installations techniques, matériels et outillages				29 330	
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier			555 518	761	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations en cours			1 455 100		
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOS CORPORELLES :	4 022 931		8 983 044	216 060	
Participations			122 973		
Autres immobilisations financières			44 981		
TOTAL IMMOS FINANCIERES			167 954		
TOTAL	4 022 931		9 150 998	216 060	

GENEDIS

Comptes annuels au 31/12/2025

Diminutions de l'exercice	Ventilation des Diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises Hors Service
Terrains			167 439		
Constructions sur sol propre					
Construction sur sol d'autrui			1 301 395		
Instal générales, agencement			369 967		
Installations, matériels					
Autres immos. Corporelles :					
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport			2 500		
Matériel de bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers	4 022 931		195		
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOS CORPORELLES :	4 022 931		1 841 495		
Participations			472 973		
Autres immobilisations financières	15 867		1		
TOTAL IMMOS FINANCIERES	15 867		472 974		
TOTAL	4 038 798		2 314 469		

GENEDIS

Comptes annuels au 31/12/2025

4.1.3. Amortissements des immobilisations incorporelles

	Durée d'utilisation ou Taux d'Amortissement	Mode d'Amortissement	Amortissement au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Amortissement au 31/12/2025
Fonds acquis ou reçus	3 à 12 ans	Non Amortissable	2 501 172	43 303		2 544 474
Autres immobilisations incorporelles		Linéaire	3 610 265	645 861		4 256 126
TOTAL			6 111 347	689 164		6 800 601

Augmentations de l'exercice	Durée d'utilisation ou Taux d'Amortissement	Mode d'Amortissement	Ventilation des Augmentations			
			Compléments lié à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations Exceptionnelles
Fonds acquis ou reçus	3 à 12 ans	Non Amortissable		43 303		
Autres immobilisations incorporelles		Linéaire		645 861		
TOTAL				689 164		

4.1.4. Amortissements des immobilisations corporelles

	Durée d'utilisation ou Taux d'Amortissement	Mode d'Amortissement	Amortissement au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Amortissement au 31/12/2025
Terrains	3 à 40 ans	Non Amortissable				
Constructions		Linéaire	56 296 871	5 344 992	905 470	60 736 392
Installations - Matériels	2 à 10 ans	Linéaire	20 370 979	2 323 489	298 017	22 396 451
Autres Immo. corporelles	3 à 10 ans	Linéaire	8 140 407	584 693	2 502	8 722 598
TOTAL			84 808 258	8 253 173	1 205 990	91 855 441

GENEDIS

Comptes annuels au 31/12/2025

Augmentations de l'exercice	Durée d'utilisation ou Taux d'Amortissement	Mode d'Amortissement	Ventilation des Augmentations			
			Compléments lié à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations Exceptionnelles
Terrains	3 à 40 ans	Non Amortissable		5 344 992		
Constructions	2 à 10 ans	Linéaire		2 323 489		
Installations - Matériels	3 à 10 ans	Linéaire		584 693		
Autres Immo. corporelles						
TOTAL				8 253 173		

Diminutions de l'exercice	Durée d'utilisation ou Taux d'Amortissement	Mode d'Amortissement	Ventilation des Diminutions		
			Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Terrains	3 à 40 ans	Non Amortissable		905 470	
Constructions	2 à 10 ans	Linéaire		298 017	
Installations - Matériels	3 à 10 ans	Linéaire		2 502	
Autres Immo. corporelles					
TOTAL				1 205 990	

4.1.5. Détail des Provisions pour Dépréciation

	Valeur brute au 31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2025
Provisions pour dépréciation :					
- Sur immobilisations incorporelles	1 152 391	373 062	294 182		1 231 270
- Sur immobilisations corporelles	4 080 033	1 904 881	121 866		5 863 048
- Sur immobilisations financières	7 923 725		68 422		7 855 302
- Sur stock					
- Sur actif circulant clients douteux	410 784	259 299	40 268		629 814
- Sur actif circulant fournisseurs débiteurs	14 497	3 573	14 497		3 573
TOTAL	13 581 429	2 540 815	539 236		15 583 009

4.1.6. Etat des échéances des créances

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut au 31/12/2025	Moins d'un an	Plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	1 657 014	0	1 657 014
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 657 014		1 657 014
ACTIF CIRCULANT :	54 444 074	54 444 074	0
Créances clients	11 605 198	11 605 198	
Etat : impôts et taxes diverses	7 285 046	7 285 046	
Autres créances	29 957 895	29 957 895	
Charges constatées d'avance	5 595 935	5 595 935	
TOTAL	56 101 088	54 444 074	1 657 014
Montants des prêts accordés au cours de l'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

4.1.7. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Autres Immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	3 391 269
Autres créances	733 978
Disponibilités	
TOTAL	4 125 247

4.2. PASSIF

4.2.1. Capital Social

Le capital social est de 3 660 000 euros divisé en 240 000 actions de chacune 15,25 euros.

Aucune modification sur l'année.

4.2.2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Distributions de dividendes	Affectation du résultat N-1	Virement de poste à poste	Apports, fusions	Clôture
Capital	3 660 000							3 660 000
Prime d'émission, fusions, Apport	215 494							215 494
Ecart de réévaluation								
Réserve légale	366 000							366 000
Réserves réglementées								
Autres réserves	27 536 492				15 018 818			42 555 310
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice	15 018 817		10 812 535		-15 018 818			-10 812 535
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées	5 665 683	1 608 611	870 898					6 403 396
TOTAL	52 462 486	1 608 611	11 683 433					42 387 665

GENEDIS

Comptes annuels au 31/12/2025

4.2.3. Détail des Provisions pour Risques et Charges

	Valeur brute au 31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2025
			Utilisées	Non Utilisées		
Provisions pour risques et charges :						
- Provisions risque clients						
- Provisions risque fournisseur						
- Provisions risque personnel	25 899	147 536	0	7 267		166 168
- Provisions risques litige contrats procès		3 828 200				3 828 200
- Provisions autres risques	1 618 733	672 657	948 241	50 299	40 976	1 333 827
- Provisions charges IDR	396 074			9 422		386 652
- Autres provisions pour charge	1 389 611		835 330	359 813		194 468
TOTAL	3 430 318	4 648 393	1 783 572	426 801	40 976	5 909 315

4.2.4. Etat des échéances des dettes

DETTES	Montant brut au 31/12/2025	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 281	1 281		
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 950 842	16 950 842		
Personnel et comptes rattachés	1 773 458	1 773 458		
Dette sécurité sociale et organismes sociaux	1 347 046	1 347 046		
Dettes fiscales	2 634 479	2 634 479		
Autres dettes	19 819 606	19 819 606		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 088 022	5 088 022		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	47 614 734	47 614 734	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

4.2.5. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 605 153
Dettes fiscales et sociales	2 803 895
Autres dettes	10 738 865
Fournisseurs et comptes rattachés Immobilisations	4 063 186
TOTAL	24 211 097

4.2.6. Charges et produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel	TOTAL
Charges constatées d'avance	5 595 935			5 595 935
Produits constatés d'avance				

4.3. RESULTAT

4.3.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Montants
<u>Répartition par secteur d'activité :</u>	
- Ventes de marchandises en l'état	0
- Productions de biens	
- Prestations de services	104 655 191
	104 655 191
<u>Répartition par marché géographique :</u>	
- France	104 655 191
- Etranger	
	104 655 191

4.3.2. Produits et charges exceptionnels

Produits et charges exceptionnels	Montants
<u>Produits exceptionnels :</u>	912 304
- Autres produits sur opérations en capital - Reprise et Reliquats amortissements dérogatoires - Reprise provisions pour investissements - Reprise provisions pour hausse de prix - Reprise provisions risques légaux - Reprise provisions pour litiges divers - Reprise provisions autres risques et charges - Reprise provisions dépréciation d'actif	870 898 41 406
<u>Charges exceptionnelles :</u>	1 608 611
- Dotations aux amortissements dérogatoires - Dotations provisions pour investissement - Dotation provisions pour hausse de prix - Provisions pour risques légaux - Dotations provisions pour litiges divers - Dotations provisions autres risques - Dotation provision dépréciation d'actif	1 608 611

4.3.3. Participation des salariés

La société entre dans le champ de l'accord dérogatoire de la participation groupe dont les éléments de calcul et le périmètre ont été renégociés avec les partenaires sociaux le 24/06/2024.

4.3.4. Impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	-9 939 243	40 976
Résultat exceptionnel - participation	-832 316	
Contribution sociale de 3.3 %		
Ecart IS N-1		
TOTAL :	-10 771 560	40 976
Les avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont déduits de l'impôt sur résultat courant. Les plus ou moins values et les corrections d'ordre fiscal sont retenues en fonction de leur nature.		

4.3.5. Crédits d'Impôts

	Montants
Crédit d'impôt Recherche	
Crédit d'impôt Mécénat	
Crédit d'impôt Famille	2 139
Crédit d'impôt Etranger	
TOTAL	2 139

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

	Situation en fin d'exercice	Montant de l'impôt (1)
CREANCES :		
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation		
Provisions pour dépréciation Immobilisations	14 949 621	3 737 405
Provisions pour dépréciation des stocks		
Provisions pour dépréciation autres actifs circulants	567 550	141 888
Provisions Risques et Charges	1 371 772	342 943
Participation	136 009	34 002
Provisions pour congés payés		
Contribution sociale de solidarité, taxe sur les grandes surfaces	160 083	40 021
Abattements sur stock		
Fidélité		
TOTAL :	17 185 035	4 296 259
DETTES :		
Provisions Risques et Charges		
Provisions réglementées :		
- Provision pour hausse des prix		
- Amortissements dérogatoires	6 403 396	1 600 849
Subventions d'équipement		
Plus-values de fusion restant à réintégrer		
Coupons d'obligations non déchus		
TOTAL :	6 403 396	1 600 849
ELEMENTS A IMPUTER :		
Moins-values à long terme		
Amortissements différés		
Déficits reportables fiscalement		
TOTAL :		
ELEMENTS DE TAXATION EVENTUELLE :		
Réserve spéciale des plus-values à long terme		
Provision pour investissement		
TOTAL :		

(1) Le taux d'IS utilisé est 25 %.

5.2. INCIDENCES DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LE RESULTAT

Incidences des dispositions fiscales sur le résultat	Montants
Résultat net de l'exercice	-10 812 535
Impôt sur les bénéfices et contributions additionnelles (y compris impact CICE et CIR)	40 976
Résultat avant impôt	-10 771 559
<u>Variation des dotations et reprises de provisions réglementées :</u>	737 713
- Amortissements fiscaux dérogatoires	737 713
- Provision pour hausse des prix	
- Provision pour investissement	
Résultat avant impôt hors incidences des dispositions fiscales	-10 033 846

5.3. VENTILATION DE L'EFFECTIF

Effectifs	Personnel salarié
Cadres	80
Agents de maîtrise	12
Employés, ouvriers	17
TOTAL :	109

5.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.4.1. Les engagements donnés et les engagements reçus

Engagements donnés	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à la trésorerie :				
- Cautions				
- Nantissements				
- Autres				
Liés aux acquisitions de titres :				
- Engagements d'achats de titres				
- Garanties de passifs				
- Engagement vente de titres				
Liés aux acquisitions de fonds :				
- Engagements d'achat de fonds				
- Engagements de vente de fonds				
Liés aux locations	26 975 307	12 027 684	13 086 431	1 861 192
Liés aux prestations de services				
Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion				
TOTAL	26 975 307	12 027 684	13 086 431	1 861 192
Engagements reçus	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion				
Créances garanties	100 000		100 000	
Liés aux acquisitions de titres :				
- Options d'achat de titres	92 000		92 000	
Liés aux acquisitions de biens immobiliers :				
- Options de biens immobiliers				
Liés aux acquisitions de fonds :				
- Engagements de ventes de fonds				
Liés aux locations				
Liés aux locations gérance				
TOTAL	192 000		192 000	

5.5. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

Nom de la Société :	CARREFOUR SA
Capital Social :	1 840 786 972,50 euros
Adresse Siège Social :	93, Avenue de Paris
	91 300 MASSY Cedex
Numéro RCS :	R.C.S Evry 652 014 051

5.6. INTEGRATION FISCALE

La société est intégrée fiscalement depuis le 01/01/2002 dans Carrefour SA.

L'impôt constaté par la société est celui qu'elle aurait supporté si elle était restée imposée séparément.

Cet impôt est détaillé au point 4.3.4

5.7. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(cf. fichier annexe)

SAS GENEDIS
Capital

EN EUROS

3 660 000,00 5.7. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2025

PARTICIPATIONS	CAPITAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE PART CAPITAL DETENU	VALEUR TITRES BRUTE	VALEUR TITRES NETTE	PRETS ET AVANCES CONSENTEES	CAUTIONS ET AVALS FOURNIS	CHIFFRE D'AFFAIRE DERNIER EXERCICE	RESULTAT DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES ENCAISSES
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIETE ASTREINTE A PUBLICATION										
<u>1) FILIALES (50% au moins capital)</u>										
GAMACASH	2 607 500,00	-417 112,87	100,00	10 045 690,00	2 190 387,94			0,00	68 421,67	
<u>2) participations (de 10 à 49% capital)</u>										
<u>participations françaises</u>										
DAROMAS	382 410,00	515 474,00	24,00	91 770,00	91 770,00			0,00	-50 014,00	
<u>participations étrangères</u>										
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
FILIALES FRANCAISES										
FILIALES ETRANGERES										
PARTICIPATIONS FRANCAISES										
PARTICIPATIONS ETRANGERES										
	2 989 910,00	98 361,13		10 137 460	2 282 157,94	0,00	0			0,00

GENEDIS

SAS au capital de 3.660.000 euros
Siège social : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris
345 130 512 RCS CAEN

la « Société »

PROCES-VERBAL CONSTATANT LES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 30 JUIN 2026

La soussignée,

La société **CARREFOUR FRANCE**, SAS (siren 672 050 085),
représentée par Alexandre de PALMAS,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

En sa qualité d'associé unique de la société GENEDIS.

Après avoir :

- précisé que Benoit SOURY, président de la Société, est intervenu aux présentes,
- indiqué que l'**ordre du jour** des décisions objet des présentes est le suivant :

En matière ordinaire

- ◆ présentation du rapport de gestion sur l'activité de la Société et sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2025,
 - ◆ présentation du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
 - ◆ approbation desdits comptes et rapports,
 - ◆ approbation des charges non déductibles,
 - ◆ affectation du résultat,
 - ◆ pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
- pris connaissance des documents suivants :
 - les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
 - le rapport de gestion,
 - le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
 - le texte des décisions proposées.
 - rappelé que la société FORVIS MAZARS SA, commissaire aux comptes de la Société, a reçu communication de tous les documents nécessaires à la réalisation de sa mission.

A statué sur les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes, approuve lesdits comptes et rapports ainsi que les opérations qu'ils traduisent.



En application de l'article 223 quater du code général des impôts, l'associé unique approuve le montant des dépenses visées à l'article 39.4 du code général des impôts qui s'élève à 73.078 euros.

Cette décision a été adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, approuvant la proposition du président, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit - 10.812.534,97 euros, au poste « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce qu'il lui a été rappelé que les dividendes ainsi que les revenus éligibles et non éligibles à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du code général des impôts, distribués au titre des trois exercices précédents, ont été, par titre, les suivants :

Exercice	Revenu distribué	Revenu éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du CGI	Revenu non éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du CGI
2022	45,466 € (arrondi)	45,466 € (arrondi)	/
2023	/	/	/
2024	/	/	/

Cette décision a été adoptée par l'associé unique.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs :

- au président ainsi qu'à Marianne PILLET, Laetitia BELACEL, Nicolas DUCHATELLIER et Charlotte LAMBERT, pouvant agir séparément, à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal, comptes...),
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Il confère plus particulièrement tous pouvoirs à LEGAL2DIGITAL sis à PARIS (75015) – 3, rue de Pondichéry, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés, toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes et notamment le dépôt des comptes annuels de la Société, de procéder à toutes inscriptions ou déclarations modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés ainsi qu'au Registre des Bénéficiaires Effectifs, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance, et, plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

Cette décision a été adoptée par l'associé unique.

Le présent procès-verbal est signé par l'associé unique et le président.

Alexandre de PALMAS
représentant la société **CARREFOUR FRANCE**
associé unique



Benoit SOURY
président





45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret

GENEDIS SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

GENEDIS SAS

Société par actions simplifiée
RCS : Mondeville 345 130 512

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'associé unique de la société GENEDIS SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GENEDIS SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1. Première application du règlement ANC 2022-06 » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 26 juin 2026

Signé par :

8CB30FCB493348F...

Emilie LOREAL

Associée